

# Séance du 23 juin 2015

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Magali LÉGER, Lionel HERBET, Claudine LEQUIEN, Catherine BATICLE, Jeannine BENOIT, Laurence BÉCUE, Guillaume FLAHAUT, Colette ROUSSEAUX, Gérald BRÉZIN, Jérôme COURMONT.

Secrétaire de séance : Lionel HERBET

## **Cession d'un terrain à la CCOA pour travaux base de loisirs**

Monsieur le maire rappelle les termes d'une précédente délibération par laquelle la commune s'était engagée à céder à la communauté de communes Ouest Amiens un terrain afin que cette dernière puisse effectuer les travaux de la base de loisirs.

Suite à la division de parcelle effectuée par le cabinet METRIS, il convient à nouveau de délibérer sur les termes suivants :

cession à la CCOA d'une parcelle d'une superficie de 5 049 m<sup>2</sup> cadastrée section AB n° 527 pour l'euro symbolique, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de la CCOA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de céder le terrain à la CCOA suivant les termes définis ci-avant.

## **Rachat de pièces détachées issues du service de l'eau**

Monsieur le maire indique qu'il reste des pièces détachées qui étaient utilisées pour les réparations sur le réseau d'eau et ajoute qu'il avait demandé à la société VEOLIA si elle était intéressée pour racheter ces pièces ; cette dernière nous a fait une proposition au prix de 1 350 € TTC l'ensemble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de céder les pièces détachées à la société VEOLIA moyennant la somme de 1 350 € TTC.

## **Travaux d'électricité rue Ramenleu, du Guindal et d'Amour**

Monsieur le maire rappelle les termes d'une précédente délibération par laquelle avait été décidée l'enfouissement des réseaux rue Ramenleu, rue du Guindal et rue d'Amour et présente à l'assemblée une proposition de la Fédération départementale d'Electricité laissant à la charge de la commune la somme de 22 260 €.

Monsieur le Maire ajoute qu'une subvention au taux de 20 % pourra être obtenue dans le cadre d'un soutien départemental exceptionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de la fédération départementale d'électricité.

## **Encaissements chèques**

Le conseil municipal décide de l'encaissement de trois chèques :

- un chèque de 34,67 € des assurances AMP concernant le remboursement d'un trop versé sur l'assurance du tracteur John Deere cédé à Monsieur et Madame DEFOULOUY
- deux chèques de 20 € du Dr Lieutenant et 100 € de la SCP De Villeuneuve Crépin pour l'organisation de la course du 13 juillet

## **Remplacement du tracteur**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux devis :

- un de 23 000 € HT
- un de 27 600 € HT

À l'unanimité, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise la moins disante, les ETS ANSELIN à Domart en Ponthieu afin de procéder à l'achat du tracteur au prix de 23 000 € HT qui sera financé au moyen d'un prêt Agilor en partenariat avec le Crédit Agricole au taux de 0 % sur cinq ans.

## **Achat d'une tente cuisine pour le centre de loisirs**

Jean-Paul PIERRE rappelle la réglementation obligeant les communes organisatrices de camping pour le centre de loisirs à s'équiper d'une tente cuisine et indique qu'une subvention de la CAF au taux de 76 % peut être obtenue.

Il présente à cet effet une offre de l'entreprise SPATIO TEMPO pour un montant HT de 1 997,50

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder au dit achat et de solliciter l'aide de la CAF pour un montant de 1518 €.

## **Logements rue des chanoines : mission de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le maire présente à l'assemblée les offres reçues pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la création de logements rue des Chanoines, soit :

- Guy PETIT à DOULLENS : 14 % sur un montant de travaux estimé à 200 000 €, soit 28 000 €
- Pierre Yves BOUCAULT : courrier pour indiquer qu'il ne souhaitait pas répondre ;
- Pascal BRASSART : 9,5 % sur un montant de travaux estimé à 200 000 €, soit 22 800 € HT.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de choisir Pascal BRASSART afin de mener la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de quatre logements rue des Chanoines.

## **Droit du sol : adhésion au service commun de la CCOA**

Antony DELVILLE indique à l'assemblée que la DDTM n'assurera plus l'instruction des documents d'urbanisme à compter du 1er juillet pour les communes dotées d'un plan d'urbanisme ; cette mission sera désormais confiée à la CCOA qui elle-même confiera l'instruction des demandes à Amiens Métropole moyennant le paiement d'une redevance annuelle. Antony DELVILLE ajoute qu'une nouvelle fois la collectivité va encore supporter les frais engagés et déplore le désengagement perpétuel de l'Etat envers ses missions.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer au service commun de la CCOA pour l'application du droit du sol.

## **Décision budgétaire modificative n° 2**

À l'unanimité, les membres de l'assemblée votent la décision budgétaire n° 2 sur le budget de la commune en section d'investissement :

	dépenses		recettes
achat tracteur	27 600	prêt Agilor	27 600
achat tente cuisine	2 397	subvention CAF	1 518
Travaux collégiale	6000	prêt	7 269
photocopieur TBI	- 390		
TOTAL	36 387		36 387

## **Communications diverses :**

- Déménagement de la pharmacie samedi 27 juin ; ouverture lundi 29 juin rue de la chaussée ;
- M. DARRAC Xavier a été élu président des commerçants et artisans.
- Les travaux d'effacements des réseaux rue du Rossignol et rue des Chanoines débiteront le 6 juillet.
- Antoine Dubreucq sera présent à la course du 13 juillet.
- Un devis a été demandé pour la passage piéton à la bibliothèque.
- Concours de pétanque samedi 27 juin semi nocturne.
- La fête équestre a connu un grand succès.
- Beaucoup de monde à la fête de l'école.
- Dédicace du livre d'André SEHET à la bibliothèque de Picquigny mercredi 24 juin.
- Création de l'association mémoires vivantes pour retracer le passé.
- Une passerelle va être réalisée rue des 4 Moulins pour rejoindre la Catiche.
- Une marche sous le préau de l'école peut s'avérer dangereuse.

